

Information pour l'examen professionnel 2021

Spécialiste établissements de bains avec brevet fédéral

Dates de l'examen

L'examen professionnel a lieu du mardi 20 avril au vendredi 23 avril 2021.

Taxe d'examen

La taxe d'examen s'élève à **CHF 2'400.-** suite à l'inscription.

Inscription

L'inscription doit avoir lieu sous forme écrite et rédigée à l'aide du formulaire d'inscription officiel de l'igba. Elle est à envoyer à l'adresse suivante:

Geschäftsstelle OdA igba, Berufsprüfung 2021, Manessestr. 1, 8003 Zürich

Pour une inscription complète, les documents suivants doivent être obligatoirement annexés:

1. Résumé de la formation/pratique professionnelles accomplies (curriculum vitae)
2. Copies des certificats et des attestations de travail nécessaires pour l'admission;
3. Indication de la langue d'examen;
4. Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo;
5. Description du projet selon la directive (point 6, annexe)

Délai d'inscription

La clôture des inscriptions est fixée au **15 novembre 2020**. Une inscription tardive ou incomplète ne sera pas considérée comme valide.

Règlement d'examen (RE) et directive (D)

RE et D sont disponibles en les trois langues nationales allemand, français et italien sous www.igba.ch, www.badmeister.ch ou www.vhf.ch.

Les personnes intéressées peuvent télécharger le formulaire d'inscription officiel de l'igba sous www.igba.ch. Celui-ci peut également être demandé par le biais de la direction de l'igba, Anita Hunziker, 043 555 00 10 ou à l'adresse électronique suivante: info@igba.ch.

Annulation

Les candidates et candidats peuvent retirer leur inscription 3 semaines au plus tard avant le début des examens et récupèrent la taxe d'examen versée, déduction faite de frais d'administration. Ensuite, une annulation est possible uniquement lors de l'existence d'un événement grave motivé par écrit (règlement d'examen, point 4.22).

Zurich, septembre 2020